



Ville et campagne...  
AU NATUREL

Lac-Etchemin

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin que conformément à la Loi, le présent calendrier est déposé pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026, et ce, jusqu'à nouvel ordre :

## CALENDRIER ANNÉE 2026

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES À LA  
SALLE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL,  
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, AU 208, 2<sup>E</sup> AVENUE  
À LAC-ETCHEMIN DÈS 19 H

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES - ANNÉE 2026
13 JANVIER
3 FÉVRIER
3 MARS
7 AVRIL
5 MAI
2 JUIN
7 JUILLET
4 AOÛT
1ER SEPTEMBRE
6 OCTOBRE
3 NOVEMBRE
1ER DÉCEMBRE

Les citoyens peuvent prendre connaissance du contenu de l'ordre du jour de chaque séance en consultant le site internet municipal à la rubrique "Séances ordinaires du conseil, ordres du jour et procès-verbaux", à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2026 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance